



Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260417-D26001-DE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Nos Réf. : FR/SM/VC

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION

SOCIALE DU MARDI 14 AVRIL 2026 A 18 HEURES

MEMBRES EN EXERCICE

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA, Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ, Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET, Madame Nathalie GRIMEAUX – **Adjointes et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE – **Membres nommés,**

CONVOCATION EN DATE DU 8 AVRIL 2026

PRESIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 16

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 15

Monsieur Kamel BARA a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;
Monsieur Michel THUMERELLE a donné pouvoir à Monsieur David LECLERCQ ;

Nombre d'Administrateur absent ou excusé : 1

Madame Nathalie GRIMEAUX

OBJET

26.001 - ELECTION D'UNE VICE-PRESIDENTE AU SEIN DU CCAS

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familiales, le Conseil d'Administration élu en son sein un

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que **Madame Hélène DA SILVA** s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente du CCAS ;

Il est procédé à la désignation de la Vice-Présidente à bulletins secrets ;

Madame Hélène DA SILVA

Nombre d'enveloppes : 14

- **Pour : 13 voix**
- **Blanc : 1**

Arrivée de Mesdames Danièle IOVINO et Patricia BUGAJ à 18 h 30.

Article 1^{er} : Est élue **Madame Hélène DA SILVA**, Vice-Présidente du Conseil d'Administration.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Président,

Fabien ROUSSEL.

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du 17 04 2026

Et publication/notification en date du 17 04 2026



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Nos Réf. : FR/SM/VC

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DU MARDI 14 AVRIL 2026 A 18 HEURES**

MEMBRES EN EXERCICE

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA, Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK,
Madame Patricia BUGAJ, Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE,
Monsieur Alexis THUET, Madame Nathalie GRIMEAUX – **Adjointes et Conseillers
Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André
SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame
Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE –
Membres nommés,

CONVOCAION EN DATE DU 8 AVRIL 2026

PRESIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 16

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 15

Monsieur Kamel BARA a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;
Monsieur Michel THUMERELLE a donné pouvoir à Monsieur David LECLERCQ ;

Nombre d'Administrateur absent ou excusé : 1

Madame Nathalie GRIMEAUX

OBJET

26.002 - ELECTION D'UNE VICE-PRESIDENTE DELEGUEE AU SEIN DU CCAS

Vu l'article 141 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite L123.6 du code de l'action sociale et des familles prévoit que « élit également une Vice-Présidente déléguée, chargée des mêmes fonctions en cas d'empêchement de la Vice-Présidente et du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature,

Considérant que **Madame Cécile GRASSO** s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente Déléguée du CCAS,

Il est procédé à la désignation de la Vice-Présidente Déléguée à bulletins secrets.

Madame Cécile GRASSO

Nombre d'enveloppes : 16

- **Pour : 15 voix**
- **Blanc : 1**

Article 1^{er} : Est élue **Madame Céline GRASSO**, Vice-Présidente Déléguée du Conseil d'Administration.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Président,

Fabien ROUSSEL.

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du 17 de 2026

Et publication/notification en date du 17 de 2026



CENTRE COMMUNAL D'A

DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260417-D26003-DE

S'LO

Nos Réf. : FR/SM/VC

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION

SOCIALE DU MARDI 14 AVRIL 2026 A 18 HEURES

MEMBRES EN EXERCICE

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA – Vice – Présidente,

Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ,
Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET,
Madame Nathalie GRIMEAUX – **Adjoints et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André
SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame
Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE –
Membres nommés,

CONVOCATION EN DATE DU 8 AVRIL 2026

PRESIDENCE DE : Madame Hélène DA SILVA

Nombre d'Administrateurs en exercice : 16

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 15

Monsieur Kamel BARA a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;
Monsieur Michel THUMERELLE a donné pouvoir à Monsieur David LECLERCQ ;

Nombre d'Administrateur absent ou excusé : 1

Madame Nathalie GRIMEAUX

OBJET

**26.003 – DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU
PRESIDENT DU CCAS**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6, R.123-21 et R123-22,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 26.001 du Conseil Municipal de SAINT-AMAND-LES-EAUX en date du 22 Mars 2026 portant élection de Monsieur Fabien ROUSSEL, en qualité de Maire,

Considérant que dans un souci d'efficacité pour assurer la continuité et la bonne gestion des missions du Centre Communal d'Action Sociale, il est nécessaire de déléguer un certain nombre de pouvoirs au Président par le Conseil d'Administration, pour la durée du mandat et sans restriction, en vertu de l'article R.123-21 du Code de l'action sociale et des familles dans les domaines suivants :

1. Attribution des prestations sociales dans les conditions définies par le règlement des aides sociales facultatives, adopté par délibération du Conseil d'Administration ;
2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics de travaux, de fournitures courantes et services, selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants éventuels qui n'entraînent pas une augmentation de plus de 5% du montant initial du marché lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. Conclusion des contrats d'assurance ;
5. Création et gestion des régies comptables, nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;
6. Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des auxiliaires de justice (avocats, notaires, huissiers, experts, etc.) ;
7. Exercice au nom du CCAS de tout recours gracieux, des actions en justice ou défense du centre communal d'action sociale dans les actions intentées par lui ou contre lui. Cette délégation recouvre l'ensemble du contentieux du CCAS et pour toute procédure judiciaire, engagée au fond ou par voie de référé, devant toutes les juridictions notamment administratives, pénales, commerciales, civiles, prud'hommales y compris par voie de constitution de partie civile et ce, en première instance, en appel et en cassation ;
8. Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile ;

.../...

Considérant que le Président doit rendre compte, à chacun d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la d

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- **D'accepter de déléguer à Monsieur le Président du CCAS l'ensemble des domaines énumérés ci-dessus.**

Le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité des voix.

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Président,

Fabien ROUSSEL.

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du 17 04 2026

Et publication/notification en date du 17 04 2026



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-265905265-20260417-D26004-DE

Nos Réf. : FR/SM/VC

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DU MARDI 14 AVRIL 2026 A 18 HEURES**

MEMBRES EN EXERCICE

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA – Vice – Présidente,

Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ,
Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET,
Madame Nathalie GRIMEAUX – **Adjoints et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André
SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame
Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE –
Membres nommés,

CONVOCATION EN DATE DU 8 AVRIL 2026

PRESIDENCE DE : Madame Hélène DA SILVA

Nombre d'Administrateurs en exercice : 16

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 15

Monsieur Kamel BARA a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;
Monsieur Michel THUMERELLE a donné pouvoir à Monsieur David LECLERCQ ;

Nombre d'Administrateur absent ou excusé : 1

Madame Nathalie GRIMEAUX

OBJET

**26.004 – DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA
VICE-PRESIDENTE DU CCAS**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6, R.123-21 et R123-22,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 26.001 du Conseil Municipal de SAINT-AMAND-LES-EAUX, en date du 22 Mars 2026 portant élection de Monsieur Fabien ROUSSEL en qualité de Maire,

Vu la nécessité d'assurer la continuité et la bonne administration du CCAS,

Considérant que le Président du CCAS, en cas d'empêchement, peut déléguer pour la durée du mandat une partie de ses fonctions, à la Vice-Présidente dans les domaines suivants :

1. Attribution des prestations sociales dans les conditions définies par le règlement des aides sociales facultatives, adopté par délibération du Conseil d'Administration ;
2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics de travaux, de fournitures courantes et services, selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants éventuels qui n'entraînent pas une augmentation de plus de 5% du montant initial du marché lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. Conclusion des contrats d'assurance ;
5. Création et gestion des régies comptables, nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;
6. Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des auxiliaires de justice (avocats, notaires, huissiers, experts, etc.) ;
7. Exercice au nom du CCAS de tout recours gracieux, des actions en justice ou défense du centre communal d'action sociale dans les actions intentées par lui ou contre lui. Cette délégation recouvre l'ensemble du contentieux du CCAS et pour toute procédure judiciaire, engagée au fond ou par voie de référé, devant toutes les juridictions notamment administratives, pénales, commerciales, civiles, prud'hommales y compris par voie de constitution de partie civile et ce, en première instance, en appel et en cassation ;
8. Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile, dans le cadre du droit au domicile prévu par la loi ;

Considérant que la Vice-Présidente doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation qu'elle a reçue.

.../...

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- **D'accepter de déléguer à Madame la Vice-Présidente du CCAS l'ensemble des domaines énumérés ci-dessus en cas d'empêchement du Président.**

Le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité des voix.

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Président,

Fabien ROUSSEL.

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du 17 04 2026

Et publication/notification en date du 17 04 2026



CENTRE COMMUNAL D'ACTI

DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260417-D26005-DE

S'LO

Nos Réf. : FR/SM/VC

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION

SOCIALE DU MARDI 14 AVRIL 2026 A 18 HEURES

MEMBRES EN EXERCICE

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA – Vice – Présidente,

Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ,
Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET,
Madame Nathalie GRIMEAUX – **Adjointes et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André
SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame
Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE –
Membres nommés,

CONVOCATION EN DATE DU 8 AVRIL 2026

PRESIDENCE DE : Madame Hélène DA SILVA

Nombre d'Administrateurs en exercice : 16

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 15

Monsieur Kamel BARA a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;
Monsieur Michel THUMERELLE a donné pouvoir à Monsieur David LECLERCQ ;

Nombre d'Administrateur absent ou excusé : 1

Madame Nathalie GRIMEAUX

OBJET

**26.005 – DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA
VICE-PRESIDENTE DELEGUEE DU CCAS**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6, R.123-21 et R123-22,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 26.001 du Conseil Municipal de SAINT-AMAND-LES-EAUX, en date du 22 Mars 2026 portant élection de Monsieur Fabien ROUSSEL en qualité de Maire,

Considérant que dans un souci d'efficacité pour assurer la continuité et la bonne gestion des missions du Centre Communal d'Action Sociale, il est nécessaire, en cas d'empêchement du Président et de la Vice-Présidente, d'accorder la délégation de pouvoirs, à la Vice-Présidente Déléguée dans les domaines suivants :

1. Attribution des prestations sociales dans les conditions définies par le règlement des aides sociales facultatives, adopté par délibération du Conseil d'Administration ;
2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics de travaux, de fournitures courantes et services, selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants éventuels qui n'entraînent pas une augmentation de plus de 5% du montant initial du marché lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. Conclusion des contrats d'assurance ;
5. Création et gestion des régies comptables, nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;
6. Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des auxiliaires de justice (avocats, notaires, huissiers, experts, etc.) ;
7. Exercice au nom du CCAS de tout recours gracieux, des actions en justice ou défense du centre communal d'action sociale dans les actions intentées par lui ou contre lui. Cette délégation recouvre l'ensemble du contentieux du CCAS et pour toute procédure judiciaire, engagée au fond ou par voie de référé, devant toutes les juridictions notamment administratives, pénales, commerciales, civiles, prud'hommales y compris par voie de constitution de partie civile et ce, en première instance, en appel et en cassation ;
8. Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile, dans le cadre du droit au domicile prévu par la loi ;

Considérant que la Vice-Présidente Déléguée doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation qu'elle a reçue.

.../...

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- **D'accepter de déléguer à Madame la Vice-Présidente Déléguée du CCAS l'ensemble des domaines énumérés ci-dessus en cas d'empêchement du Président et de la Vice-Présidente.**

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Président,

Fabien ROUSSEL.

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du 17 de 2026

Et publication/notification en date du 17 de 2026



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Nos Réf. : FR/SM/VC

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DU MARDI 14 AVRIL 2026 A 18 HEURES**

MEMBRES EN EXERCICE

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA – Vice – Présidente,

Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ,
Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET,
Madame Nathalie GRIMEAUX – **Adjoints et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André
SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame
Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE –
Membres nommés,

CONVOCATION EN DATE DU 8 AVRIL 2026

PRESIDENCE DE : Madame Hélène DA SILVA

Nombre d'Administrateurs en exercice : 16

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 15

Monsieur Kamel BARA a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;
Monsieur Michel THUMERELLE a donné pouvoir à Monsieur David LECLERCQ ;

Nombre d'Administrateur absent ou excusé : 1

Madame Nathalie GRIMEAUX

OBJET

**26.006 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-6 et L.123-8 et R.123-8 à R.123-28,

Vu l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le Conseil d'Administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration dans le respect des règles préalablement fixées par le code de l'action sociale et des familles aux articles R.123-8 à R.123-28,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- **D'adopter le nouveau règlement intérieur tel que présenté en annexe ;**
- **De décider de la création d'une commission permanente et de commissions thématiques telles que définies au chapitre 5 du règlement intérieur.**

Le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité des voix.

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Président,

Fabien ROUSSEL.

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du 17 04 2026

Et publication/notification en date du 17 04 2026



CENTRE COMMUNAL D'AC

DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260417-D26007-DE

S²LO

Nos Réf. : FR/SM/VC

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION

SOCIALE DU MARDI 14 AVRIL 2026 A 18 HEURES

MEMBRES EN EXERCICE

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA – Vice – Présidente,

Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ,
Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET,
Madame Nathalie GRIMEAUX – **Adjointes et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André
SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame
Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE –
Membres nommés,

CONVOCATION EN DATE DU 8 AVRIL 2026

PRESIDENCE DE : Madame Hélène DA SILVA

Nombre d'Administrateurs en exercice : 16

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 15

Monsieur Kamel BARA a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;
Monsieur Michel THUMERELLE a donné pouvoir à Monsieur David LECLERCQ ;

Nombre d'Administrateur absent ou excusé : 1

Madame Nathalie GRIMEAUX

OBJET

26.007 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DU CCAS

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

Considérant que le CCAS réalise chaque année un rapport d'activité, outil de transparence et de valorisation de l'action sociale municipale ;

Considérant que le rapport d'activité 2025 présente les faits marquants, les projets menés et les actions conduites en matière d'accompagnement social, de logement social, de cohésion sociale et de solidarité envers les seniors ;

Considérant que ce document contribue à renforcer la compréhension et la lisibilité des interventions du CCAS auprès des usagers, des élus, des administrateurs et des partenaires ;

Considérant qu'il témoigne de l'engagement du CCAS en faveur de la solidarité et de la proximité au cours de l'année 2025 ;

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS de prendre acte du rapport d'activité 2025 du CCAS, tel qu'annexé à la présente délibération.

Les membres du Conseil d'Administration ont pris acte du rapport d'activité du CCAS 2025.

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Président,

Fabien ROUSSEL.

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du 17 04 2026

Et publication/notification en date du 19 04 2026

Nos Réf. : FR/SM/VC

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DU MARDI 14 AVRIL 2026 A 18 HEURES**

MEMBRES EN EXERCICE

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA – Vice – Présidente,

Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ,
Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET,
Madame Nathalie GRIMEAUX – **Adjointes et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André
SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame
Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE –
Membres nommés,

CONVOCATION EN DATE DU 8 AVRIL 2026

PRESIDENCE DE : Madame Hélène DA SILVA

Nombre d'Administrateurs en exercice : 16

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 15

Monsieur Kamel BARA a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;
Monsieur Michel THUMERELLE a donné pouvoir à Monsieur David LECLERCQ ;

Nombre d'Administrateur absent ou excusé : 1

Madame Nathalie GRIMEAUX

OBJET

**26.008 – PRESENTATION DU RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2026**

Vu les articles L1612-26, L2312-1, L3312-1, relatifs au débat d'orientation budgétaire ;

Vu l'article 107 de la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Considérant l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget ;

Considérant que le rapport ne peut être présenté au cours de la même séance que l'examen du budget primitif ;

Considérant que ce débat doit répondre à deux objectifs principaux : celui de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif et, de donner lieu à une information générale sur l'évolution de la situation financière de l'établissement ;

Considérant que la teneur du débat doit faire l'objet d'une délibération qui prend acte de la tenue de ce Débat d'Orientations Budgétaires afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales en la matière ;

Ainsi le rapport ci-joint a été réalisé conformément à la réglementation en vigueur, afin de servir de base aux échanges de l'assemblée, qui s'articule autour de trois volets principaux :

- Le contexte général
- L'analyse de la situation budgétaire et financière (rétrospective) ;
- Les orientations budgétaires 2026 (prospective).

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **De prendre acte de la tenue du débat conformément aux réglementations en vigueur ;**
- **De se prononcer sur les orientations présentées.**

.../...

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260414-D26008-DE

S²LO

**Les membres du Conseil d'Administration ont pris acte du Débat
d'Orientation Budgétaire**

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Président,

Fabien ROUSSEL.

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du 17/04/2026

Et publication/notification en date du 17/04/2026



CENTRE COMMUNAL D'AC

DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260414-D26009-DE

S²LO

Nos Réf. : FR/SM/VC

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION

SOCIALE DU MARDI 14 AVRIL 2026 A 18 HEURES

MEMBRES EN EXERCICE

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA – Vice – Présidente,

Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ,
Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET,
Madame Nathalie GRIMEAUX – **Adjoints et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André
SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame
Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE –
Membres nommés,

CONVOCATION EN DATE DU 8 AVRIL 2026

PRESIDENCE DE : Madame Hélène DA SILVA

Nombre d'Administrateurs en exercice : 16

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 15

Monsieur Kamel BARA a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;
Monsieur Michel THUMERELLE a donné pouvoir à Monsieur David LECLERCQ ;

Nombre d'Administrateur absent ou excusé : 1

Madame Nathalie GRIMEAUX

OBJET

**26.009 – OPERATION CHEQUES D'EL DUCASSE
DISTRIBUTION D'UN CHEQUE DE 15 € POUR LES AMANDINOIS DE 65 ANS ET
PLUS**

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 21 Mars 2025, renouvelant la distribution d'un chèque de 15 € pour les personnes amandinoises de 65 ans et plus. Ce chèque, valable jusqu'au 30 Septembre 2026, pourra être dépensé dans les commerces amandinois ayant accepté de participer à l'opération, et dont la liste sera jointe au chèque.

Considérant que cette action a été très appréciée par tous les administrés,

Il est proposé au Conseil d'Administration de renouveler la distribution d'un chèque à toutes les personnes de 65 ans et plus, résidant à Saint Amand les Eaux, selon les modalités suivantes :

- Être âgé de 65 ans au 30 juin 2026.
- Le montant du chèque a une valeur faciale de 15 €.
- Il est nominatif (Nom, Prénom et adresse).
- Les commerces amandinois qui participent à l'opération, seront remboursés sur facture, accompagnée des chèques nominatifs. La facture devra correspondre au nombre de chèques joints à la facture. Elle sera adressée au Centre Communal d'Action Sociale à l'Espace Solidarité Raymond Bédé situé 101 rue du Faubourg de Tournai – 59230 Saint-Amand-les-Eaux.
- La dépense sera imputée sur le budget (fonction 610 – sous fonction 4238 - nature 6232 - chapitre 11)

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- **D'approuver l'opération chèques d'El Ducasse au titre de l'année 2026.**

Le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité des voix.

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Président,

Fabien ROUSSEL.

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du 17 04 2026

Et publication/notification en date du 17 04 2026



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Nos Réf. : FR/SM/VC

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 14 AVRIL 2026 A 18 HEURES

MEMBRES EN EXERCICE

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA – Vice – Présidente,

Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ,
Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET,
Madame Nathalie GRIMEAUX – **Adjoints et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André
SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame
Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE –
Membres nommés,

CONVOCAION EN DATE DU 8 AVRIL 2026

PRESIDENCE DE : Madame Hélène DA SILVA

Nombre d'Administrateurs en exercice : 16

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 15

Monsieur Kamel BARA a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;
Monsieur Michel THUMERELLE a donné pouvoir à Monsieur David LECLERCQ ;

Nombre d'Administrateur absent ou excusé : 1

Madame Nathalie GRIMEAUX

OBJET

**26.010 – FOURNITURE ET LIVRAISON DE TITRES RESTAURANT
DEMATERIALISES AU PERSONNEL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

Vu la convention de groupement de commande mise en place avec la Ville pour la fourniture et livraison de titres restaurant et instituant cette dernière en qualité de coordonnateur.

Vu les caractéristiques du marché de fourniture et livraison de titres restaurants au personnel du Centre Communal d'Action Sociale, passé pour une durée de quatre ans (accord-cadre mono-attributaire comprenant pour les 48 mois un minimum de commande à 10 000 titres et un maximum à 31 000 titres) ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres, en date du 03 mars 2026 de retenir l'offre proposée par la société UP COOP, 9-11 rue Louise Michel 92230 GENNEVILLIERS qui s'est démarquée par les services annexes proposés aux agents.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché et tout acte correspondant en plus ou en moins dans la limite de 5%.**

Le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité des voix.

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Président,

Fabien ROUSSEL.

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du 17/04/2026

Et publication/notification en date du 17/04/2026